CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-4/02

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteur : BENARD Michel

Commission n° 7 - Finances Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Approbation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés par le Département.

Dans la continuité de la mise en oeuvre de la délibération de l'assemblée départementale n° 4/15 du 20 novembre 2009 et dans le cadre d'une politique volontariste constante, le Département soutient le développement et la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés, dont la gestion est assurée par une structure associative ou un centre communal d'action sociale. A cet effet il conclut avec chacun des organismes concernés un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui prévoit pour chacun d'eux des objectifs stratégiques et leur attribue des dotations de financement. S'inscrivant dans cette perspective, 14 organismes gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile ont déjà conclu un CPOM dont les termes ont été approuvés par le Conseil Général lors de ses séances des 25 juin et 24 septembre 2010. 10 autres organismes souhaitent conclure un CPOM dont le contenu est soumis pour approbation à la présente séance.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 4/15 du 20 novembre 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure entre le Département et les organismes gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile

énumérés ci-après, joint en annexe 1, ainsi que les fiches d'objectifs propres à chaque organisme jointes en annexes 2 à 11 de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, au nom du Département, avec les organismes suivants :

- l'Association locale ADMR Centre Brie (Nangis),
- l'Association locale ADMR de Mormant,
- l'Association locale ADMR de Villiers Saint Georges,
- l'Association locale ADMR de Bray sur Seine,
- Le Centre Communal d'action sociale de Nangis,
- Le Centre Communal d'action sociale de Roissy en Brie,
- Le Centre Communal d'action sociale de Gretz-Armainvilliers,
- Le Centre Communal d'action sociale de Pontault-Combault,
- Le Centre Communal d'action sociale de Combs la Ville,
- Le Centre Communal d'action sociale de Villeparisis.

Les crédits permettant de financer ces conventions seront imputés sur les domaines « maintien à domicile des personnes âgées » et « maintien à domicile des personnes handicapées ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ